

Société

Immigration : la France régularise moins et expulse davantage

Le nombre d'étrangers titulaires d'un titre de séjour a augmenté de 3,9 % en 2024. Les régularisations de sans-papiers ont diminué tandis que les expulsions sont en hausse sans retrouver le niveau de l'avant- Covid-19.

Les chiffres de l'immigration en 2024 étaient attendus après les propos du Premier ministre François Bayrou qui a parlé de « sentiment de submersion » migratoire fin janvier avant d'être accusé de reprendre à son compte la rhétorique de l'extrême droite. Les statistiques publiées mardi par le ministère de l'Intérieur donnent une image plus nuancée.

Une demande d'asile sur deux aboutit

La France a délivré 336 710 premiers titres de séjour l'an dernier, soit une hausse modérée de 1,8 % par rapport à 2023. Les étudiants représentent un tiers du total. Leur nombre a dépassé depuis 2022 celui des étrangers qui accèdent à un titre de séjour pour des raisons familiales. L'immigration économique ne représente qu'un



Le nombre de régularisations d'étrangers a reculé de 10 % en 2024. Photo Sipa

premier titre de séjour sur six, au même niveau que les admissions au séjour pour des motifs humanitaires qui augmentent de 13,5 %.

Près de 4,2 millions d'étrangers sont titulaires d'un titre de séjour (-3,9 % en un an). Les Algériens, les Marocains et les Tunisiens sont les plus nombreux, devant les Turcs et les Chinois. Ce nombre est à comparer avec les 5,6 millions d'étrangers recensés en 2023 par l'Insee qui comptabilise aussi ceux en situation irrégulière. Ils repré-

sentent 8,2 % de la population, contre 14 % en Allemagne.

Malgré les crises dans le monde, le nombre de demandes d'asile a baissé de 5,5 % par rapport à 2023 en France, pour tomber à 157 947 dossiers. Les Ukrainiens sont désormais plus nombreux que les Afghans car ils aspirent à obtenir le statut de réfugié, moins précaire que la protection temporaire de six mois. Leurs demandes d'asile ont été multipliées par quatre en un an. La part des demandeurs d'asile qui obtiennent

une protection est en hausse constante. Près d'un sur deux s'est vu reconnaître le statut de réfugié en 2024, ce qui tend à relativiser le soi-disant détournement du droit d'asile que dénoncent régulièrement certains responsables politiques.

Un nombre record d'interpellations

Le nombre de régularisations de sans-papiers a diminué de 10 % l'an dernier, avant même le durcissement de la circulaire

Valls décidé en janvier. C'est la première fois que le nombre d'admissions exceptionnelles au séjour baisse depuis 2020.

L'an dernier, les forces de l'ordre ont interpellé 147 154 sans-papiers, soit 18,9 % de plus qu'en 2023. C'est un nombre record depuis 10 ans. Certains étrangers ont pu être interpellés plusieurs fois et des associations comme la Cimade dénoncent « une politique du chiffre » qui brouille la réalité de l'immigration clandestine.

En 2024, 21 601 étrangers en situation irrégulière ont été reconduits à la frontière, soit une hausse de 26,7 %. Le nombre d'expulsions reste toutefois inférieur au niveau de 2019.

La politique d'éloignements des sans-papiers continue de se heurter à de nombreux obstacles. Les reconduites à la frontière ne représentent qu'environ 15 % des 138 000 arrêtés d'OQTF (obligation de quitter le territoire français) délivrés chaque année, dont la France reste la championne d'Europe avec une efficacité toute relative. L'Allemagne expulse un plus grand nombre d'étrangers en situation irrégulière avec trois fois moins d'OQTF.

● Luc Chaillot

Budget

Le PS et le RN épargnent Bayrou

Le Rassemblement national (RN), à l'instar du Parti socialiste (PS) lundi, a annoncé mardi ne pas voter la censure. Même si la décision sera prise ce mercredi, jour du vote de la censure, la France aura probablement un budget pour 2025, permettant à François Bayrou de voir un peu plus loin.

La France aura probablement un budget et toujours un gouvernement ce mercredi soir : après le PS, le RN a mis fin au suspense en laissant entendre qu'il ne votera pas la censure, donnant à François Bayrou la possibilité de se projeter, un peu, dans l'avenir.

Si le RN prendra officiellement sa décision mercredi, il ne devrait pas voter le même jour la censure du gouvernement pour ne pas aggraver « l'instabi-

lité », a affirmé mardi le patron du parti Jordan Bardella. « Il faut éviter l'incertitude parce que beaucoup de nos compatriotes [...] sont extrêmement inquiets d'une instabilité qui pourrait s'installer dans la durée », a-t-il justifié.

« Faire le choix de donner un budget à la France »

Faute de majorité à l'Assemblée, François Bayrou a déposé lundi ses deux premiers 49.3 pour faire adopter sans vote le budget de l'État et une partie de celui de la Sécurité sociale.

En retour, les insoumis ont déposé deux motions de censure qui seront défendues ce mercredi, mais qui ne seront soutenues que par les écologistes et les communistes. De fait, même si le RN l'avait votée, cette censure n'avait aucune chance

d'être adoptée après le refus des socialistes de la soutenir - mais aussi celui des députés Liot. Après avoir « beaucoup hésité », comme l'a admis leur premier secrétaire Olivier Faure, les socialistes ont en effet fini par « faire le choix de donner un budget à la France ».

« Le pays a besoin de stabilité », s'est félicité mardi Emmanuel Macron.

La secrétaire générale de la CFDT, Marylise Léon, a jugé sur franceinfo que c'était « un mal nécessaire afin de sortir de cet immobilisme qui génère énormément d'inquiétudes et a des impacts économiques », ajoutant tout de même que les textes restent « extrêmement durs ».

De son côté, la CGT a dénoncé « un passage en force pour contourner la démocratie ».

Parlement

Au Sénat, la proposition de loi sur le narcotrafic adoptée

Le Sénat a voté mardi pour le renfort de l'arsenal répressif contre le trafic de drogue. Soutenue par tous les bancs, chose rare au Parlement sur les sujets régaliens, la proposition de loi transpartisane a été adoptée à l'unanimité. Mesure phare de ce texte des sénateurs Etienne Blanc (LR, Rhône) et Jérôme Durain (PS, Saône-et-Loire), la création d'un parquet national anticriminalité organisée (Pnaco), sur le modèle du parquet financier (PNF) ou antiterroriste (Pnat), qui pourrait voir le jour en janvier 2026.

Ce Pnaco s'appuierait sur des services d'enquête réunis au sein d'un « état-major criminalité organisée » (EMCO), présenté par le ministère de l'Intérieur comme le futur « bras armé » de la lutte contre la cri-

minalité organisée et plus spécifiquement le trafic de drogue.

Vers la refonte du régime des « repentis »

Le Sénat a également donné son feu vert à la refonte du régime des « repentis », rendu plus attractif et pouvant aller jusqu'à un système d'immunités de poursuites mais aussi la fermeture administrative de commerces soupçonnés d'agir comme des « blanchisseuses », ou encore le gel judiciaire et administratif des avoirs des narcotrafiquants...

Ce « texte fondateur dans un combat vital mais souvent trop inégal », comme l'a salué le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, est désormais transmis à l'Assemblée nationale qui compte l'examiner en mars.